



128/2023/LDS
ARRETE PORTANT RESTRICTION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT
Du n°27 au n°60 rue de Choisy à Maurecourt

Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée 20 juin 2023 par la société ATC-TP représenté par Monsieur JOBIN David, relative à des travaux de réfection de voirie,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, afin de permettre à l'entreprise de réaliser ses travaux, d'interdire le stationnement (sauf véhicules de chantier) et de mettre en place une circulation alternée du n°2 au n°54 rue de Choisy à MAURECOURT de 08h00 à 17h00 selon l'avancement des travaux,

ARRETE

Article 1er : Du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet 2023, de 08h00 à 17h00, le stationnement sera interdit (sauf véhicules de chantier) et la circulation sera alternée du n°27 au n°60 rue de Choisy à Maurecourt selon l'avancement des travaux.

Article 2 : L'entreprise effectuant les travaux aura la charge de mettre en place une déviation piétonne pendant la durée des travaux.

Article 3 :

ATC-TP

TSA 70011

69134 DARDILLY CEDEX

Tél. : 01.34.43.04.40

aura la charge de la signalisation temporaire de jour comme de nuit, sur le domaine public. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Monsieur la Directeur Général des Services de la Mairie, Madame la Brigadière Cheffe Principale de Police Municipale, Madame la Commissaire Divisionnaire de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Maurecourt, le 04 juillet 2023

Pour Le Maire,

L'adjoint délégué

Xavier TALON